

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

DÉBAT
public

CAHIER D'ACTEURS

3

Un espace agricole à prendre en compte



La Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais au service du monde agricole et rural

2 MISSIONS PRINCIPALES :

Interlocuteur des pouvoirs publics :

Elle est régulièrement interrogée par l'Etat, les collectivités (Région, Département, Communes,...) pour toute décision concernant l'agriculture et le monde rural.

Être au service des agriculteurs :

Elle intervient dans les domaines techniques, économiques et sociaux. Ex : mise en œuvre du développement agricole (productions végétales et animales, environnement, agronomie...), élaboration et diffusion de références technico-économiques, coordination de projets agricoles ; en concertation avec les partenaires, participation aux projets de développement local sur les territoires.

Coordonnées

140, boulevard de la Liberté
BP 1177
59013 Lille Cedex

56, avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex



Un maillage du réseau électrique régional déjà bien dense

Avec plus de 3000 km de lignes électriques, aériennes ou souterraines, et plus d'une centaine de postes, la région Nord Pas de Calais, située au carrefour des liaisons avec l'Angleterre et avec la Belgique, est régulièrement confrontée au renforcement voire au développement de projets de raccordements électriques.

Le doublement de capacité de la ligne THT reliant Avelin-Gavrelle justifié par une demande croissante en besoins d'alimentation des consommateurs et par un renforcement des échanges européens corrobore cette situation.

cndp
Commission particulière
du débat public
Lille-Arras THT

www.debatpublic-lillearrastht.org

Les caractéristiques de l'agriculture locale

L'agriculture locale, largement insérée dans un tissu urbain et industriel, occupe une place importante dans l'environnement de la zone d'étude. Par ailleurs, elle est relativement diversifiée (cf carte "des productions agricoles qui s'adaptent au milieu"). Outre la polyculture, chaque secteur a vu se développer des cultures particulières (pour la vente directe, pour la destination de l'industrie, pour la sélection de semences...)

L'élevage, bovin et équin, est surtout présent sur le Nord Est du tracé. L'accroissement de la taille moyenne des cheptels, la mise aux normes européennes des bâtiments d'élevage couplée à la notion de bien-être animal occasionne la délocalisation de bâtiments à la périphérie ou en dehors des bourgs. La construction d'une ligne THT à double circuit génère des questions sur les risques de courants parasites au regard du comportement des animaux, de l'état sanitaire du troupeau. Des dispositions particulières, type réalisation de diagnostics électriques, le cas échéant des mesures correctives, devront être mises en œuvre. En tout état de cause, la ligne ne doit surplomber de bâtiments d'élevage

Des investissements ont été réalisés par les agriculteurs pour le besoin des productions : drainage des terres sur le secteur Ouest, mise en place de réseaux d'irrigation au Sud...

Une grande partie du secteur a fait l'objet d'aménagement foncier ; en effet, des remembrements ont eu lieu consécutivement à la construction des infrastructures (TGV,...) dans les années 90.

La phase travaux

De manière générale, la Profession agricole est fortement impactée par un projet de reconstruction de ligne qui, en tout état de cause traversera pour l'essentiel le domaine agricole.

Aussi, la Chambre d'Agriculture demande-t-elle qu'une communication soit diffusée de manière régulière et qu'une concertation étroite soit menée avec l'ensemble des agriculteurs pendant la durée de la procédure. A titre d'exemple, l'impact agricole peut être minimisé par une localisation concertée des pylônes soit en limite de parcelles agricoles, soit en bordure de chemins et de routes selon les circonstances...

Le protocole national signé en 2005 entre les représentants de la profession agricole et RTE ainsi que la convention régionale RTE-Chambre d'Agriculture trouvent toute leur application tant sur le plan de l'indemnisation (dommages permanents aux propriétaires au titre de la servitude, dégâts instantanés aux exploitants agricoles) que sur celui du mode opératoire relatif à la réalisation du chantier.

En effet, l'ampleur des travaux implique un besoin d'espace pour l'assemblage et l'acheminement des matériaux ; des pistes de circulation vont se constituer au droit de la ligne à



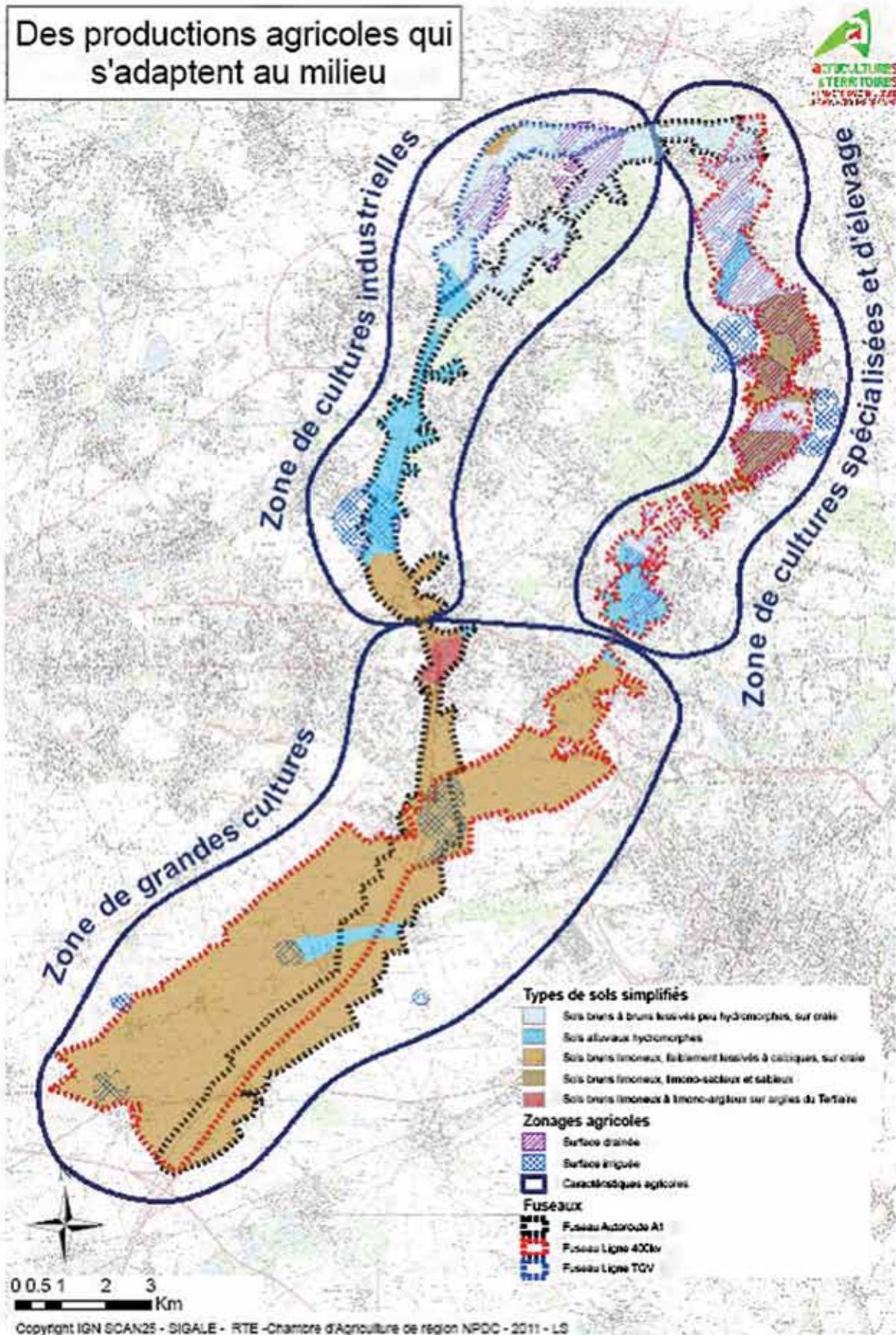
Le parcellaire agricole de ces secteurs a été adapté pour améliorer les conditions d'exploitations (configuration des parcelles, taille des îlots de culture...).

La Chambre d'Agriculture demande que l'agriculture soit prise en compte en tant qu'activité économique à part entière et que l'espace agricole ne constitue pas une réserve à des fins environnementales, notamment dans le cadre de mesures compensatoires. (par exemple, dans les cas de défrichage...).

reconstruire, de probables préjudices consécutifs au tassement de sols dommageables pour la structure du sol ; aussi, **une vigilance particulière devra-t-elle être portée à la protection de la piste de travail** (utilisable pendant la phase construction et la phase démontage) et à la remise en état des sols après travaux. **Une étude des sols s'avère être un nécessaire préalable afin de déterminer la sensibilité des sols.**



Des productions agricoles qui s'adaptent au milieu



ACTEURS 3

Sur les variantes proposées

Le projet de reconstruction de la ligne THT Avelin-Gavrelle soumis au débat public propose 2 variantes :

- Une variante Ouest, qui longe des infrastructures routières (A1) et ferroviaires (TGV)
- Une variante Est, qui se construit dans le même fuseau que la ligne actuelle.

La ligne existante à simple circuit a été construite en 1963 : elle impacte depuis cette période le territoire agricole des communes traversées. Une ou deux générations d'agriculteurs se sont adaptées à ce paysage modifié et aux contraintes culturelles inhérentes à cette infrastructure.

Conformément à un principe appliqué dans ce genre de situation, la profession agricole ne peut admettre que la gêne, actuellement, occasionnée par un ouvrage de cette envergure soit transférée sur un territoire voisin avec les effets induits sur le parcellaire et les différentes contraintes agricoles.

- la Chambre d'Agriculture demande donc que la reconstruction de la ligne à double circuit soit réalisée en lieu et place (en tenant compte du périmètre de sécurité pouvant séparer la ligne actuelle du projet).
- Elle craint, dans ce contexte, que le débat public ne suscite des velléités sur un éventuel repositionnement de l'ouvrage et crée des incompréhensions entre des approches personnelles et les intérêts professionnels collectifs.

Un programme d'accompagnement

Afin d'éclaircir le paysage local, l'implantation de la future ligne en double circuit doit être accompagnée d'un effacement des autres lignes à moyenne et haute tension environnantes, soit par une restructuration soit par leur enfouissement .

Si la réalité économique limite la réalisation du projet en ligne souterraine, cette option doit néanmoins être appréhendée en certains endroits pour les besoins de l'activité agricole.

L'emprise au sol des nouveaux pylônes pourrait être optimisée grâce à l'utilisation de pylônes particuliers adaptés au transport d'énergie à très haute tension.

En tout état de cause, la Chambre d'Agriculture demande :

- à ce que l'étude d'impact du projet contienne un volet agricole, conformément aux principes prévus par la Charte Départementale du Pas de Calais d'engagement pour une consommation économe de l'espace agricole.
- à ce qu'une convention locale d'application du protocole national soit mise en œuvre dans le cadre de ce projet.

cndp
Commission particulière
du débat public
Lille-Arras THT
2400 Tour Lille europe
11, Parvis de Rotterdam
59777 Euralille - Tél 03 59 09 68 59
contact@debatpublic-lillearrastht.org

www.debatpublic-lillearrastht.org